

PROJET DE LOI

adopté

le 5 mai 1993

N° 81

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT,

*autorisant la ratification du **Traité sur le régime « Ciel ouvert »**
(ensemble douze annexes), signé à Helsinki le 24 mars 1992.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 216 et 265 (1992-1993).

Article unique.

Est autorisée la ratification du traité sur le régime « Ciel ouvert » (ensemble douze annexes), signé à Helsinki le 24 mars 1992 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 mai 1993.

Le Président,

Signé : RENÉ MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 216 (1992-1993), Sénat.